

Actualités sur...

... l'intégration et la ville

Bulletin d'information diffusé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
ORIV Alsace

VIE DE L'ASSOCIATION

PERSPECTIVES

Ecole et diversité culturelle : Quels enjeux ?

Cette prochaine Rencontre de l'Oriv se déroulera le **Mardi 20 novembre 2007** à 18h15 à Strasbourg (Ciarus, 7 Rue Finkmatt), en présence de **Françoise LORCERIE** (Directrice de recherches en sciences politiques au CNRS, IREMAM, Aix-en-Provence).

La notion de « diversité culturelle » est abondamment utilisée pour désigner la société d'aujourd'hui, où les origines, réelles ou supposées, des individus sont multiples. Si cette diversité culturelle est considérée comme une richesse, la référence culturelle est de plus en plus invoquée pour expliquer certains comportements ou rapports sociaux.

On parle d'« **ethnisation** » **des rapports sociaux**. Comment s'exprime-t-elle dans la société ? Plus particulièrement, comment se vit-elle au sein de l'école ? Comment la question de la diversité culturelle a-t-elle été appréhendée par l'école et par les politiques publiques ?

A partir des analyses développées dans son livre « **L'école et le défi ethnique** », paru en 2003 et de ses réflexions, Françoise LORCERIE abordera ces questions, pour nous permettre d'en débattre collectivement.

RETOUR SUR

Du « mal logement » au « non logement »

Chaque année, depuis 12 ans, la Fondation Abbé Pierre publie un rapport sur le « mal logement ». Le rapport 2007 dresse un tableau sombre. En dépit d'une actualité qui ne cesse de placer le logement au cœur du débat public et d'une volonté réitérée des acteurs d'améliorer l'action dans ce domaine, en développant notamment l'offre de logements, la situation reste précaire pour nombre de personnes. Compte tenu de ce constat et des enjeux en terme de logements, en particulier pour les personnes défavorisées, une Rencontre de l'ORIV a été organisée, le 11 octobre, à Colmar, en lien avec la FNARS Alsace, sur « Le mal logement en France : Quelle réalité ? Quels moyens d'action ? ». La quarantaine de personnes présente a pu échanger avec **Christophe ROBERT**, responsable des études auprès de la Fondation Abbé Pierre et responsable de la rédaction du « Rapport annuel sur l'état du mal logement en France ». En introduction de la discussion, il a rendu compte de la situation actuelle et plus particulièrement des paradoxes suivants :

- en dépit d'une croissance des logements, une partie de la population, la plus précarisée, demeure sans logement ou est logée dans des conditions inacceptables,
- cette inaccessibilité du parc privé, pour un nombre croissant de personnes, résulte notamment du coût financier (des personnes en situation d'emploi peuvent ne plus être en mesure de payer leur loyer),
- d'où le développement des habitats refuges (comme le camping par exemple) pour des personnes qui ne sont pas des « exclus » (travailleurs pauvres en particulier).

Le rapport annuel 2007 sur le mal logement fait apparaître la notion de non-logement, considérée comme la forme ultime de mal logement.

Suite colonne ci-contre

Suite...

Ce non-logement peut prendre des formes variées et ne concerne pas seulement les exclus, mais aussi des retraités, des salariés... Christophe ROBERT a également été amené à poser quelques pistes et enjeux, en prenant en compte la question du droit au logement opposable.

Rencontre régionale de l'Intégration

En décembre 2006 étaient organisées, par la Direction de la Population et des Migrations (DPM), à la demande du gouvernement, les premières Assises nationales de l'intégration. Dans la continuité de celles-ci et afin de mieux prendre en compte les dynamiques locales, où se joue au quotidien le processus d'intégration, la DPM a proposé, aux régions volontaires, l'organisation de rencontres régionales en amont des assises 2007.

L'Alsace s'est inscrite dans cette dynamique. La Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) et la Direction régionale de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE), avec l'appui de l'ORIV, ont donc œuvré à la conception de cette rencontre qui se voulait un temps d'échanges, entre acteurs, sur les nombreuses actions et expériences menées à l'échelle locale par des collectivités, des acteurs associatifs...

Cette rencontre régionale s'est tenue le 24 octobre 2007, à Sélestat. Elle a permis de rassembler quelques 270 acteurs publics, privés, associatifs œuvrant au quotidien en Alsace dans le domaine de l'intégration et/ou de la prévention des discriminations. Les thèmes traités tout au long de cette journée ont porté plus particulièrement sur l'école, l'emploi et les enjeux de maîtrise du français, l'accès aux soins et le vieillissement des migrants, les représentations et les discriminations. Le nombre de participants, les expériences, la qualité des échanges ont mis en lumière la richesse et la diversité des initiatives menées depuis de nombreuses années en Alsace. Dans le même temps, cette rencontre a également été l'occasion, pour nombre d'acteurs, de faire part de leurs inquiétudes et de leurs doutes face aux évolutions actuelles, tant sur le plan des problématiques rencontrées, de la diversité des populations en présence, que sur le plan législatif ou encore budgétaire...

Les constats établis à cette occasion, ainsi que les propositions, seront relayés au niveau national dans la perspective des Assises nationales de l'Intégration, qui se tiendront cette année le 3 décembre 2007. Ils seront également retravaillés dans le cadre du PRIPI (Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées).

Un observatoire du Programme de Rénovation Urbaine (PRU)

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM), créée en 1992, a vocation, comme toutes les agences d'urbanisme, à assurer des missions de service public et d'intérêt général pour ses membres. Le code de l'urbanisme (Article L 121-3) définit leurs missions en leur assignant de suivre les évolutions urbaines et de participer à l'élaboration des documents d'urbanisme...

L'observation dans ce cadre consiste à « évaluer les effets des politiques publiques dans les domaines de la politique de la ville, du logement et de l'habitat, des déplacements urbains, de l'aménagement, etc... Telle est la vocation assurée par les Observatoires permanents mis en place avec l'appui du centre de ressources. Structure intégrée au sein de chaque agence, il a une mission de mutualisation des données statistiques, des moyens cartographiques et de la documentation ». L'agence a ainsi mis en place différents observatoires : observatoire des quartiers, observatoire économique du tramway, observatoire du PRU...

L'observatoire du PRU de la Ville de Mulhouse mobilise différentes personnes, sachant qu'il s'inscrit dans la continuité d'outils préexistants (comme l'observatoire du GPV par exemple). Concrètement, il consiste en un tableau de bord d'indicateurs (sociaux, économiques, mais aussi relevant du domaine de l'éducatif, de la sécurité...). Il porte sur quatre territoires qui sont classés « Zones Urbaines Sensibles », à savoir les quartiers de Bourtzwiller, des Coteaux, de Wolf-Wagner-Vauban-Neppert et de Briand-Franklin. Les données, une fois rassemblées, font l'objet d'une analyse comparée (par rapport aux deux autres territoires en ZUS mais aussi, dans la mesure du possible, avec les autres quartiers mulhousiens) puis d'une mise en débat. Par ailleurs, l'Agence est amenée à produire, au fur et à mesure de la disponibilité des données, une note de conjoncture. Sont également en train de se mettre en place des groupes d'experts thématiques, permettant des éclairages spécifiques sur l'analyse de certaines données. Au-delà de ce travail, l'Agence est également amenée à réaliser des études connexes, comme par exemple la prise en compte de l'impact sociologique de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur les quartiers anciens. Ce travail suppose également un partenariat avec les services de la Ville de Mulhouse concernés par le sujet et par les territoires. Au-delà l'observatoire et les analyses produites profitent à tous les acteurs du PRU.

Contact : AURM – Sébastien DASSONVILLE (suivi Observatoire PRU) - Tél. : 03 89 45 90 00 – mail : sebastien.dassonville@aurm.org.

ZOOM DU MOIS

Observer, un défi pour les politiques publiques

L'observation peut-être considérée comme un processus permettant l'élaboration de connaissances et de savoirs pour aider la prise de décision publique.

Dans cette perspective, l'observation n'est jamais conçue comme une recherche fondamentale, le but poursuivi est l'action. Etant entendu que l'action pour être efficace, présuppose une information suffisante et adaptée, un état des lieux réactualisé, des diagnostics. Il s'agit en fait d'« être mieux informé pour mieux agir, pour agir efficacement ».

L'objectif d'une telle observation, qui dépasse la définition restrictive du terme (observer = regarder) est :

- d'une part d'aboutir à une information synthétique et opérationnelle, à des outils d'analyse et d'évolution ;
- et d'autre part de produire certaines analyses rendant compte de la complexité des territoires et des situations.

L'observation consiste donc à rassembler, créer et traiter des informations quantitatives (données statistiques le plus souvent) et qualitatives, afin de les mettre à disposition d'un tiers susceptible de les utiliser pour améliorer sa connaissance du domaine traité et le cas échéant orienter son action, son intervention.

L'observation est souvent référée à une dimension quantitative en se basant sur l'exploitation de données préexistantes souvent liées au fonctionnement d'une structure (exemple ANPE) ou d'un dispositif (exemple l'insertion professionnelle). L'image de la gestion de tableau de bord, composé de données chiffrées ciblées, pour rendre compte de l'évolution d'une thématique ou d'un territoire est assez récurrente. Or l'observation ne relève pas que d'une dimension quantitative, elle peut donner lieu à la réalisation d'entretiens, d'enquêtes, à l'analyse d'archives bibliographiques (récit de vie, journaux intimes).

L'Observation, une notion d'actualité

On se situe actuellement dans un **contexte de démultiplication des observatoires**. Ces derniers s'inscrivent souvent dans des approches partielles liées à un type de territoire. Ils relèvent souvent de démarches de prospective et ont été mis en œuvre en appui de politiques publiques. On peut citer quelques uns de ces observatoires :

- dans le cadre de l'aménagement des territoires, a été mis en place un Observatoire des territoires sur le plan national (DIACT),
- dans le cadre de la politique de la ville, la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003, a permis la création d'un Observatoire national des ZUS (Zones Urbaines Sensibles)
- dans le domaine de l'immigration, en juillet 2004, était installé l'Observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration (rattaché au Haut Conseil à l'Intégration)...

Il existe également des observatoires thématiques : Observatoire national de la délinquance, Observatoire décentralisé de l'action sociale, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes... Nombre d'entre eux relèvent d'initiatives nationales et institutionnelles, mais d'autres ont été créés sous format associatif, comme par exemple l'Observatoire des inégalités. Par ailleurs de nombreux Conseils Généraux, compte tenu de l'importance des enjeux liés au logement et des nouvelles compétences qui sont les leurs (suite aux dernières lois de décentralisation), ont développé ou renforcé des observatoires du logement.

Ces **observatoires ont des objectifs variables**, mais ils se structurent au moins autour d'un des enjeux suivants :

- la **collecte et la production de connaissances** dans le domaine traité,
- le **suivi**, par le biais d'indicateurs (le plus souvent quantitatif), de dispositifs ou de politiques publiques,
- l'**évaluation** des politiques publiques.

L'Observation dans le champ de la politique de la ville... un enjeu actuel et impératif

La nécessité d'une observation systématique, notamment à travers le suivi d'indicateurs identifiés, est prescrite dans le champ de la politique de la ville depuis la loi du 1er août 2003 (loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine). Ce qui ne signifie pas que des dispositifs d'observation n'étaient pas préexistants.

Mais cette loi, visant notamment à réduire les inégalités sociales dans les ZUS (zones urbaines sensibles) et les écarts de développement entre territoires, a permis la création d'un « observatoire national des ZUS », afin de mesurer les évolutions de ces inégalités.

L'Observatoire national des ZUS se base sur les indicateurs prévus par la loi (annexe 1). Ils sont renseignés au niveau national (pour ceux relevant de ce niveau, permettant ainsi les comparaisons) puis mis à disposition de l'échelon local par le biais du Système d'Information Géographique (SIG) de la Délégation Interministérielle à la Ville (<http://sig.ville.gouv.fr/>).

La loi du 1er août 2003 constitue en quelque sorte une « révolution » dans la mesure où était inscrit, pour la première fois dans une loi, une exigence d'observation nationale et locale, pour répondre aux besoins d'information et de compréhension des phénomènes urbains et faciliter l'aide à la décision.

Cette exigence s'est traduit par :

- la participation de l'État au développement de l'observation locale : mise à disposition des analyses de l'observatoire des ZUS et des données du SIG
- l'obligation pour les communes et les intercommunalités, disposant d'une ZUS, de produire un rapport annuel d'observation,
- la mise au débat public des résultats de l'observation.

La Loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, s'ajoute à celle d'août 2003. Le Comité de suivi de l'application du plan de cohésion sociale s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs pour suivre la mise en œuvre des mesures.

Dans le cadre de la démarche de soutien au développement de l'observation locale, la DIV a également demandé à la FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme) de réactualiser et développer le répertoire des systèmes d'observation infra-communales publié en 2001. Ce répertoire des observatoires locaux a été publié en janvier 2005 et est accessible sur le site de la DIV.

Plus récemment et afin de répondre aux enjeux d'élaboration puis d'évaluation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), il a été décidé que « la compétence de l'observatoire national des ZUS est étendue à l'ensemble des territoires de la politique de la ville » (c'est-à-dire à l'ensemble de la géographie prioritaire retenue dans le cadre des CUCS).

Des outils...

Nombre de décideurs ont compris la **nécessité de disposer d'une observation adaptée**, aussi bien **quantitative que qualitative** :

■ En Alsace comme ailleurs, des observatoires se sont mis en place. A titre d'**illustration des démarches et contenus possibles**, deux d'entre eux sont présentés dans ce numéro (cf colonnes de gauche et de droite).

■ Dans la Communauté d'agglomération grenobloise (la METRO), un outil d'observation qualitative a été expérimenté : les baromètres des professionnels et des habitants (cf présentation au dos).

L'autre enjeu actuel de l'observation est **l'appropriation des outils existants par les acteurs**, notamment les professionnels de la ville, qui délèguent souvent ces missions à des tiers spécialistes.

Un observatoire des territoires

Suite aux nouvelles lois de décentralisation, à la démarche « des Hommes et des Territoires¹ » et à sa politique de territorialisation des services, le Conseil Général du Bas-Rhin souhaite mettre en place un Observatoire des Territoires. Ce besoin s'appuie sur deux constats :

- un contexte d'évolutions rapides (sociales, économiques et environnementales), ainsi qu'une exigence accrue du citoyen qui requièrent davantage de réactivité, afin d'adapter les politiques publiques à la réalité des besoins,
- un foisonnement de données et d'études, mais un déficit de visibilité et de partage d'informations cohérentes et organisées au sein de l'administration départementale.

L'observatoire des territoires a pour vocation de devenir une plate-forme de mutualisation, d'échange et de production d'informations, de données, d'indicateurs, d'analyses géographiques, statistiques et documentaires produites par et pour les acteurs publics du territoire, en vue d'une réflexion stratégique sur ses grands enjeux. Il offrira la possibilité aux services du Département de se doter d'un socle commun de connaissances sur un territoire et sa population, d'accéder rapidement aux informations disponibles et actualisées (dans les domaines de compétence de la collectivité). Cet observatoire constituera entre autre un outil d'aide à la décision pour les élus. Il permettra le suivi et l'évaluation des politiques publiques, et créera de meilleures conditions pour la définition et la mise en œuvre de projets d'aménagement et de développement des territoires.

Afin de finaliser et consolider le projet, différents groupes de travail vont être formés autour d'une équipe projet et d'un comité de pilotage composé d'élus et des directeurs des pôles et des principales directions. L'objectif est d'associer l'ensemble des services producteurs de données et d'identifier leurs besoins.

Le cahier des charges de l'observatoire est en cours de définition et devrait être finalisé pour le printemps 2008, sa mise en œuvre effective étant programmée pour le printemps 2009.

Contact : Conseil Général du Bas-Rhin – Audrey HASSOLD – Tél. : 03 69 20 74 53 – Mail : audrey.hassold@cg67.fr

¹ Il s'agit d'une démarche démarrée en 2002 par le Conseil Général du Bas-Rhin, afin de faire en sorte que les différents dispositifs d'intervention du Département soient plus proches de leurs destinataires. Cette démarche s'est effectuée en deux temps : une concertation thématique, puis des débats territoriaux.

Tous nos remerciements à Sébastien DASSONVILLE, Audrey HASSOLD et Hélène LACROIX pour leur apport dans la réalisation de ce numéro consacré à l'Observation.

ZOOM DU MOIS Suite...

Les baromètres des professionnels et des habitants : outils innovants pour une observation dynamique des territoires

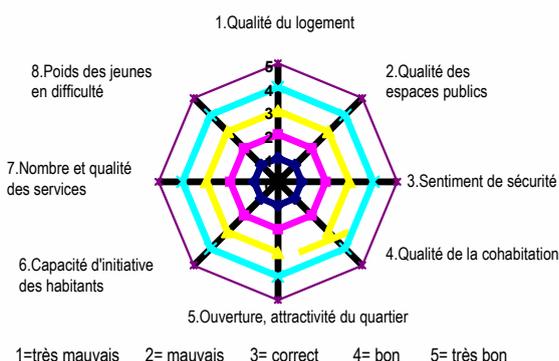
Dans le cadre du contrat de ville (2000-2006), la communauté d'agglomération grenobloise (la METRO) a mis en place un système d'évaluation et d'observation de la politique de la ville basé sur trois piliers : des études universitaires (en lien avec l'université grenobloise) une analyse quantitative, sur la base d'indicateurs chiffrés une analyse qualitative, qui s'appuie sur des « baromètres » de professionnels et d'habitants.

Ce système repose sur les perceptions des personnes interrogées. Il s'agit donc de prendre en compte leur part de subjectivité, en pariant que la somme des subjectivités offrira une réalité objective.

Le **baromètre des quartiers** s'intéresse aux habitants « silencieux », ceux qui ne se retrouvent pas dans les associations, ni dans les instances de participation. Un partenariat lie l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) et le département de sociologie (laboratoire Roma) de l'université Pierre Mendès France, ce dernier menant l'enquête par quartier. Des entretiens individuels sont réalisés auprès d'une quinzaine d'habitants, qui ensuite se réunissent lors d'un entretien collectif. L'université se charge de réaliser les entretiens, de les analyser, puis sur la base de ces données de faire l'analyse globale de la situation du quartier. Depuis 2003, l'enquête a été menée dans 13 quartiers différents (il s'agit aujourd'hui de revenir sur les premiers sites afin de mesurer l'évolution).

Le **baromètre des professionnels** est réalisé auprès de professionnels de terrain travaillant sur sept communes de l'agglomération. La première phase d'entretiens a été réalisée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) lors de l'évaluation finale du contrat de ville en 2006. Cela a permis aux professionnels de s'exprimer sur leurs ressentis et de partager un diagnostic quant à la situation sur les quartiers.

Dans les deux cas, la trame d'entretien est la même : définition du quartier, caractéristiques de la population, fonctionnement du quartier (vivre ensemble, relations sociales et de voisinage, rapports aux institutions, initiatives des habitants...). Chaque réunion collective est clôturée par un vote : à partir de huit thèmes-clés¹, les habitants et les professionnels sont amenés à donner leur avis (de très mauvais à très bon). Le vote aboutit à une représentation en graphe « toile d'araignée » par quartier.



Conception : Metro - AURG

Rendre accessible l'information en matière d'observation

L'ORIV considérant que l'observation est un enjeu majeur nécessitant une qualification des acteurs et une mise à disposition des données, a souhaité développer une fonction « observation ». Compte tenu de sa fonction de centre de ressources et des acteurs intervenant déjà dans ce champ en Alsace, l'action de l'ORIV dans ce domaine consiste :

- en une observation centrée sur les champs d'intervention de l'association,
- en une réponse aux sollicitations qui lui sont adressées,
- dans la mise à disposition de ressources pour les acteurs.

C'est dans cette perspective qu'a été pensé la réalisation du Guide présenté ci-dessous.

Guide pour l'observation sociale et territoriale dans le cadre des CUCS

Suite au travail démarré début 2007, par René DIEYLANI, stagiaire à l'ORIV dans le cadre d'un master de démographie, un Guide pour l'observation sociale et territoriale dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) est en cours d'élaboration. Il s'agit d'apporter aux professionnels des outils pour l'observation des territoires, mesurer leurs difficultés et leurs atouts. Cette démarche d'observation et de diagnostic vient en appui à l'évaluation des dispositifs de la politique de la ville, dans une logique de mesure de ses effets et de ses impacts sur les territoires concernés. Elle doit également permettre la comparaison de l'évolution des sites sur plusieurs années. Ce guide comprendra :

- des éléments de cadrage sur la notion d'observation : ce que c'est, comment elle peut être réalisée, de quoi parle-t-on, quels sont les liens entre observation et évaluation ?
 - des connaissances sur les divers organismes qui observent les territoires (qui sont-ils, que font-ils, que produisent-ils, à quelles fins ?)
 - une grille recensant les indicateurs pertinents pour évaluer l'action des contrats urbains de cohésion sociale : définition d'indicateurs de contexte par axe thématique, identification des sources (qui produit ces données, à quelle fréquence, à quel tarif...). Il s'agira à la fois d'indicateurs quantitatifs et d'analyses qualitatives.
 - des recommandations pour l'analyse en identifiant les grands enjeux par thématique (notamment par rapport à la participation des habitants).
- Une première version du guide sera disponible en fin d'année. Sa diffusion est programmée pour le premier trimestre 2008.

Directrice de publication : Murielle Maffessoli

Rédaction : Equipe de l'ORIV

Suivi et Contact : Diane Hässig